

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
VILLE DE SAINTE-ANNE



Avis de publicité pour une occupation temporaire du domaine public

**EXPLOITATION ECONOMIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES
SUR LA PLAGES DES GALBAS**

Les renseignements que vous porterez dans ce dossier permettront d'apprécier les qualités économiques et professionnelles de votre projet.

Nous vous rappelons que, outre les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, le concept, l'ambition et l'attractivité du projet, sa compatibilité avec l'environnement du site et la motivation à sa réussite, feront partis des critères de sélection du candidat.

Nous vous invitons à compléter le formulaire avec soin et à y apporter toute votre attention. Les informations du présent dossier, ainsi que les pièces jointes associées, sont confidentielles.

Les propositions finales du candidat seront intégrées à la convention d'occupation temporaire du domaine public et leur non application entrainera sa résiliation.

En vertu de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, lorsque le titre d'occupation du domaine public permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Nom et adresse de la personne publique :

Commune de Sainte-Anne
Hôtel de Ville
97180 SAINTE-ANNE
Tél : 0590 85 48 60 / Fax : 0590 85 48 94
Email : service.courrier@ville-sainteanne.fr

Cadre juridique : Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques (article 3)

Objet : Mise à disposition de foncier nu (sans équipement matériel, ni fourniture d'eau, ni d'électricité) pour l'exploitation économique d'activités nautiques

Lieu d'exécution : Plage des Galbas ZONE 1- ZONE - 2 - ZONE 3 - ZONE 4 - ZONE 5 (plan en annexe)

Superficie : 60 m² - soit 5 emplacements de 12m² chacun (3mX4m)

Activités :

- **Principale** : Activités nautiques de loisirs - **Secondaire** : Location de matériel nautique

Conditions d'occupation :

- ✚ L'autorisation fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 3 ans.
- ✚ Tous les aménagements sont à la charge de l'occupant. La structure devra être légère et démontable.
- ✚ L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location.
- ✚ Elle sera strictement destinée à l'utilisation figurant dans la convention.
- ✚ L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels.
- ✚ Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la Commune de Sainte-Anne.

Redevance annuelle prévisionnelle :

- La redevance pour occupation économique est fixée à **800€ pour l'année**

Critères d'attribution :

- Qualité commerciale, économique et touristique du projet : **30 %**
- Qualités professionnelles au regard de l'activité envisagée : **20 %**
- L'impact des aménagements et respect de l'environnement : **20 %**
- Pourcentage du montant de la part variable de la redevance envisagée : **30 %**

Conditions de dépôt des candidatures :

Retrait du dossier de candidature.

Le dossier de candidature à renseigner est disponible à :

- La Direction de l'Animation et du Développement du Territoire – Centre administratif de Valette 97180 Sainte-Anne
- Sur le site de la ville (www.ville-sainteanne.fr)

Pièces à fournir.

- ✚ Pièce d'identité nationale
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Coordonnées et statut de la société, extrait Kbis de moins de 3 mois,
- ✚ Description de l'activité avec caractéristiques techniques, photos, et schéma détaillé de l'implantation (précisions sur les matériaux utilisés, charpente, ossature, toiture)
- ✚ Description des moyens techniques et humains prévus
- ✚ Plan d'affaire prévisionnel et plan de financement envisagé pour l'activité
- ✚ Expériences professionnelles, agréments, certificats en lien avec l'activité
- ✚ Tous éléments que le candidat jugera utile à la compréhension de sa proposition
- ✚ Planning prévisionnel d'utilisation (horaire d'ouverture, de fermeture...)

Dépôt du dossier de candidature.

Le dossier dûment complété et accompagné des pièces à fournir, portant les mentions

**«CANDIDATURE POUR L'EXPLOITATION ECONOMIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES
SUR LA PLAGE DES GALBAS »**

« CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER »

et contenant une enveloppe cachetée au nom du candidat sera :

- **Déposé contre récépissé** à l'accueil de la Direction de l'Animation et du Développement du Territoire – Centre administratif de Valette (rez-de-chaussée) 97180 Sainte-Anne
- **Adressé par courrier recommandé** à Monsieur le maire de la ville de Sainte-Anne (Direction de l'Animation et du Développement du Territoire) – Place Schœlcher 97180 Sainte-Anne

Durée de publicité - L'avis de publicité, constitué par le présent dossier et l'ensemble des informations juridiques, administratives et techniques relatives au site, sera consultable pour une durée de 10 jours soit jusqu'au **Vendredi 13 décembre 2019 à 12h00** (Heure locale).

Contact : Pour tout complément d'information, veuillez-vous adresser à la Direction de l'Animation et du Développement du Territoire au 0590 85 59 95 ou par mail à l'adresse : Marylene.belia@ville-sainteanne.fr

Si aucun candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions susmentionnées, la commune de Sainte-Anne attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Le Maire

Christian BAPTISTE

Annexe

